

Un réseau familial au service d'intérêts locaux : l'exemple des Ossola à Grasse

Karine Deharbe



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/8293>

ISSN : 1773-0201

Éditeur

Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine

Édition imprimée

Date de publication : 15 juin 2016

Pagination : 67-92

ISSN : 0395-9317

Référence électronique

Karine Deharbe, « Un réseau familial au service d'intérêts locaux : l'exemple des Ossola à Grasse », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 92 | 2016, mis en ligne le 15 décembre 2016, consulté le 08 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/8293>

Ce document a été généré automatiquement le 8 septembre 2020.

© Tous droits réservés

Un réseau familial au service d'intérêts locaux : l'exemple des Ossola à Grasse

Karine Deharbe

- 1 César Marcellin Ossola est né à Saint-Laurent du Var le 21 septembre 1848, d'une famille aisée d'origine italienne. Ses études le conduisent à devenir ingénieur, diplômé de l'École Centrale des Arts et Manufactures, puis directeur de l'usine à gaz de Grasse¹. C'est ainsi que César Ossola commence un long chemin qui le mènera des résidus nauséabonds issus de la combustion du charbon nécessaire à l'exploitation du gaz de houille, aux odorantes cuves de fleurs de la parfumerie. Son parcours se poursuit par la réalisation d'autres ambitions, lorsqu'il embrasse après quelques années une carrière politique qui le hisse jusqu'à la représentation nationale.
- 2 César commence à manifester son intérêt pour la politique dans les années 1880, au cours desquelles il participe à de nombreux comités républicains électoraux qui contribuent à le faire connaître dans les milieux militants. C'est en 1890 qu'il devient conseiller municipal et adjoint de la ville de Grasse, dans la municipalité d'Ernest Roure, en place depuis 1884. Il reste jusqu'en 1900, sous les municipalités successives d'Étienne Bertrand, Albin Marcy et Antoine Maure. En 1902, l'arrondissement de Grasse, qui constituait jusque-là une seule circonscription électorale, est divisé en deux à l'occasion des élections législatives. La première circonscription entoure Grasse et la deuxième rassemble les cantons de Cannes et d'Antibes. Ossola se présente dans la première circonscription, avec l'étiquette radicale-socialiste, mais il est battu par Antoine Maure. En 1904, il est élu au conseil général des Alpes-Maritimes, pour représenter le canton de Saint Vallier. Il y reste jusqu'en 1910.
- 3 En 1906, à soixante ans, il tente à nouveau l'aventure de la députation. Il y défend les mêmes thèmes qu'en 1902 : la laïcité, le respect de la séparation des Églises et de l'État, même si la question est moins agitée qu'en 1902 – il reste toujours à appliquer la loi de 1905, ce qui n'est pas toujours simple, par exemple lors de l'établissement des inventaires² –, les réformes sociales nécessaires à l'amélioration du sort des humbles, la

réduction du service militaire. Le radical-socialisme a gagné des voix depuis plusieurs années et les attentes des populations, particulièrement celles de l'arrière-pays, plus défavorisées, sont fortes. Elles sont récompensées puisque César est élu le 20 mai au deuxième tour, battant ainsi Antoine Maure par 4 280 voix contre 4 212³. Il a bénéficié des querelles internes au parti des modérés, lesquelles lui ont valu le soutien inattendu d'un adversaire, Gaston de Fontmichel. Ossola est surpris mais enchanté de ce revirement. Il remporte ses plus grands succès dans les communes de montagnes, dont les habitants, par la voix de leur maire, n'hésitent pas à le féliciter avec chaleur, comme à Gréolières, sans oublier toutefois de bien lui rappeler ce pour quoi il a été choisi :

Dans ce pays de montagnes, Monsieur le député, votre nom est respecté entre tous, et nous le considérons comme un drapeau de justice et de fraternité sociales [...]. Les populations des montagnes sont malheureuses, monsieur le député. Elles comptent essentiellement sur votre sollicitude. Elles veulent comme les populations des villes, voir se lever pour elles l'aurore de la fraternité. Nous vous aimons bien, monsieur le député ; à notre tour, nous vous demandons de défendre avec tout votre cœur nos malheureux intérêts⁴.

- 4 D'autres mettent l'accent sur les qualités personnelles et la conviction de leur nouveau député :

Monsieur le député, j'ai pu me convaincre combien vos éminentes qualités de cœur et d'esprit avaient fait d'impressions sur nos braves populations de la montagne. On n'a rien dit qui ne soit l'expression de la vérité et, vous sachant modeste, je ne parlerai plus de ces qualités qui vous ont conquis notre confiance et notre grande considération [...]. Nous vous félicitons d'être resté fidèle à vos déclarations et de vous être rangé dans le parti avancé de la Chambre des députés [...], épris d'égalité sociale⁵.

- 5 Mais l'érosion et le temps font leur œuvre. En 1910, à nouveau candidat, César Ossola est battu aux législatives par Jules Fayssat, conseiller général du canton de Vence depuis 1908. L'arrondissement de Grasse marque à ce moment une certaine désaffection vis-à-vis du radical-socialisme, alors en perte de vitesse dans la course électorale. En outre, Gaston de Fontmichel n'a pas renouvelé à l'adversaire de son camp l'appui qu'il lui avait apporté la fois précédente, rejoignant les rangs des modérés. Les électeurs lui témoignent leur soutien dans ce moment difficile :

Cher monsieur, j'aime croire que les petits ennuis politiques ne vous ont pas trop affecté ? Cela n'en vaudrait vraiment pas la peine, il y a trop de corruption et pas assez de bonté dans ce milieu pour pouvoir lutter, vous, cher monsieur, avec votre grande honnêteté et vos excellentes qualités de cœur. Vous verrez qu'en vivant tranquillement chez vous, vous aurez beaucoup plus de satisfaction⁶.

- 6 En 1913, c'est à nouveau vers le département que César Ossola tourne ses regards ; défendant toujours le programme d'Union républicaine des groupes de gauche, il est élu dans le canton de Cagnes-sur-mer, battant son adversaire Senes par 1 177 voix sur 1 256 votants. Il retrouve ainsi sa place au sein des représentants du département. C'est son dernier mandat.
- 7 En 1914, chacun est persuadé que César est prêt à engager de nouveau la bataille contre Fayssat aux élections législatives. Mais César est malade, aussi renonce-t-il à se présenter. Il transmet le flambeau à son fils Jean.
- 8 Celui-ci a alors trente-trois ans et détient depuis 1910 un siège de conseiller général, représentant la circonscription de Grasse. Avocat et docteur en droit, il s'est lancé en politique lors des élections cantonales de 1910, arrachant son siège à l'ancien adversaire de son père, Antoine Maure. Jean Ossola est, comme son père, radical-

socialiste. Sa couleur politique est cependant plus nuancée, comme l'annonce son père aux électeurs lorsqu'il le recommande à eux en 1914 pour les élections législatives :

Je recommande aux républicains de la première circonscription mon fils dont les idées politiques ne sont pas exactement les miennes, mais si nous différons légèrement sur la forme, le fond est le même tant chez lui que chez moi⁷.

- 9 Le résultat est que, non seulement Jean est élu aux législatives, mais en outre il emporte la mairie de Grasse la même année. Jeune en politique, il se retrouve à la fois élu local, cantonal et national. C'est le début d'un fabuleux parcours politique qui ne connaît aucun échec. En 1919, après la guerre pendant laquelle il s'est couvert de gloire en même temps que de la Croix de guerre, il est réélu à la mairie de sa ville natale ainsi qu'à la députation, à la faveur d'une liste d'Union républicaine Démocratique de tendance modérée, ce qui lui vaut les attaques de ceux qui lui reprochent de se conduire telle une girouette, un « comédien de la politique »⁸. Toutefois, lors des élections législatives de 1924, il rejoint les rangs du parti radical en constituant la liste d'Action Nationale et Républicaine, qui le conduit à la victoire, seul élu de sa liste, et l'agrège à la majorité du Cartel des gauches. Les sommets de la politique l'appellent alors et il entre au sous-secrétariat d'État à la guerre dans les deuxième et troisième ministères de Paul Painlevé, du 17 avril au 27 octobre 1925 et du 29 octobre au 22 novembre de la même année. Il conserve ensuite ses fonctions dans les deux cabinets successifs d'Aristide Briand, du 28 novembre 1925 et 9 mars 1926, jusqu'au 15 juin suivant. En 1928, après avoir soutenu un temps la politique d'union de Raymond Poincaré, il est à nouveau élu député ; c'est son quatrième succès aux élections nationales et sans conteste le plus brillant. Il ne se détourne pas pour autant de la politique locale puisque, même s'il abandonne la mairie de Grasse en 1922, il est élu aux élections cantonales la même année dans le canton d'Antibes, puis en 1928 à nouveau dans le canton de Grasse, où il était le seul candidat. Rien ne semble pouvoir lui résister, d'autant qu'en 1931, son ami Étienne Carémil emporte la mairie de Grasse, que Jean continue à diriger en sous-main. Malheureusement, à la veille du second tour des élections législatives de 1932, pour lesquelles Jean s'est encore lancé avec vigueur dans la bataille, seul, cette fois, après avoir quitté les rangs du parti radical en s'étant déclaré candidat indépendant, un accident mortel d'automobile vient mettre fin à ce destin magnifique. Sur une route de l'arrière-pays, entre Thorenc et Saint-Vallier-de-Thiey, où il doit conduire une dernière réunion électorale, sa voiture s'écrase au fond d'un ravin de cent cinquante mètres, tuant le député sur le coup. La stupeur est immense dans tout le département et sa mort est un choc, tant pour ses amis que pour ses adversaires politiques. Les condoléances à la famille se multiplient : Pierre Bermond, Humbert Ricolfi, Henry Torrès... La mort de Jean Ossola marque la fin d'une époque : le radicalisme a vécu, dans la circonscription grasseoise, ses dernières heures de gloire, et la tendance modérée reprend le dessus.
- 10 Le parcours politique de Jean Ossola laisse rêveur. Entré dès l'âge de vingt-neuf ans dans la carrière, il entame un cheminement qui le conduit aux très hautes instances de la politique, malgré quelques écarts idéologiques. Jean professe en effet un radicalisme plus souple que celui de son père, plus enclin aux compromis, voire aux compromissions comme beaucoup le lui reprocheront au cours de sa carrière politique. Cependant, si, en 1919 et en 1927 et 1928, il a soutenu une politique de droite, il n'a fait que suivre les fluctuations fréquentes de la période, au cours de laquelle les partis eux-mêmes sont divisés sur les politiques à suivre. Jean suit le courant, jusqu'en 1931, date à laquelle il affirme enfin son indépendance en s'éloignant des radicaux qui ont guidé ses

premiers pas. Ses succès incessants, plus ou moins faciles mais incontestables, témoignent certes d'un talent personnel indéniable, sans lequel il ne serait jamais parvenu à ces objectifs. Cependant, dès le départ, en 1910, alors que lui-même l'avoue, « les circonstances n'ont pas voulu que [sa] vie politique soit déjà longue au moment où [il fait] appel [aux] suffrages »⁹, la réussite est au rendez-vous et parfois avec un tel brio que, quelques années après, il en arrive à être le seul candidat de sa circonscription, sans aucun adversaire qui se frotte à lui, comme aux élections cantonales de 1928 à Grasse, dès lors reconnue comme son « fief politique ».

- 11 Le talent seul ne peut expliquer un triomphe aussi éclatant. L'explication est plus complexe. Elle réside certainement dans le fait que Jean n'est pas le premier Ossola à briguer les suffrages des électeurs. Son père César a ouvert la voie et, sans aucun doute, lui a permis de s'appuyer sur un vaste réseau relationnel dont, il ne faut pas l'oublier, il a pu lui-même tirer profit pour établir sa propre carrière. C'est l'histoire « cachée » de ces parcours politiques qu'il est intéressant de dévoiler maintenant (I), en démontrant que c'est aussi parce qu'ils défendaient des idées souvent similaires que l'aventure s'est si longtemps poursuivie (II).

De la création à la pérennisation du réseau familial

- 12 César est le premier de la famille Ossola à tenter l'aventure politique. Jean, finalement, poursuivra la tradition familiale instaurée par son géniteur. Pour ce faire, il bénéficie largement du soutien de son père et de tout le lacis relationnel que ce dernier a établi.

César Ossola ou l'enracinement dans les Alpes-Maritimes

- 13 César fait son entrée dans la bonne société grassoise par son mariage avec l'héritière de la parfumerie Court, Marie Anne Baptistine Thérèse, le 18 octobre 1873. Ce jeune chimiste infiltre ainsi le milieu des parfumeurs industriels de Grasse, de même que le réseau constitué de longue main parmi l'élite marchande locale, et fondé sur l'association d'intérêts privés et professionnels¹⁰.
- 14 La ville est entrée depuis longtemps dans l'ère industrielle, grâce au dynamisme des notables dans le domaine de la parfumerie, principale activité de la cité. Autour de ces industriels, une population d'ouvriers consacre son existence à une même usine en conservant des relations personnelles avec les chefs d'industrie ou leur famille. Grasse demeure, du point de vue sociologique, un grand village peuplé de puissantes fabriques¹¹. L'opportunité est donc réelle pour ce fils d'immigrés italiens. Certes, la famille Ossola elle-même est en mesure de revendiquer une telle place au sein de cette élite. Depuis son arrivée à Saint-Laurent-du-Var, sans doute dans le premier tiers du XIX^e siècle, lieu d'installation de la famille, elle détient des biens immobiliers qui lui procurent des revenus suffisants pour vivre ; elle n'est donc pas démunie. Cette alliance lui permet cependant de reconstituer une position sociale, probablement perdue lors de l'émigration hors du pays natal. En effet, la maison Court existe depuis la fin du XVIII^e siècle, lorsque Jean Court, fondateur de la société du même nom, épouse Magdeleine Bon, dont la tante exerçait déjà le commerce de distillation¹². C'est à une entreprise désormais bien implantée et dont le nom est réputé que celui des Ossola s'associe par cette union. Ce repositionnement au sein de l'élite locale est un préliminaire indispensable à qui envisage une carrière politique ; d'ailleurs, lorsque César se

présente aux élections, sa déclaration de candidature indique la profession, non pas d'ingénieur chimiste ou de directeur de l'usine de gaz de Grasse (au moins au début), mais de parfumeur ou industriel¹³.

- 15 Depuis quelques années, la parfumerie Court était administrée par la veuve de Jean Émile Court, Jeanne Marie Cavallier. Le décès brutal de son époux en 1864 a placé cette femme devant une situation qu'elle n'était guère prête à affronter, aussi, pendant cette période, les affaires stagnent-elles tandis que l'usine accuse un retard technologique assez important. Pour la maison Court, l'entrée dans la famille du jeune Ossola représente l'opportunité de développer à nouveau le chiffre d'affaires de l'entreprise. Celui-ci, après quelques années, met au point une pommade révolutionnaire, le Cosmétique hygiénique du Marcheur, destiné à, comme le rappellent tous les documents publicitaires, « éviter tous les inconvénients de la marche, de l'exercice du cheval et d'une transpiration trop abondante »¹⁴. César Ossola est un ancien soldat volontaire, qui reste longtemps réserviste dans le 38^e Régiment d'artillerie, statut au titre duquel il est d'ailleurs souvent astreint à des stages d'entraînement¹⁵. Ce lien avec le monde militaire le conduit à occuper des fonctions importantes proches du sous-secrétariat d'État aux armées. Il comprend bien vite l'opportunité qui lui est offerte de développer la commercialisation de son produit, en le diffusant au sein de l'armée, utilisant probablement pour ce faire, les amitiés qu'il y a nouées au fil des années. Rapidement, le chiffre d'affaires explose. Ces relations servent au départ un objectif purement commercial mais de là à activer dans un autre but un réseau initialement prévu pour les affaires, il n'y a qu'un pas. La maison Court possède d'ailleurs une succursale à Paris, installée lors de la réorganisation des circuits commerciaux dans le cours du XIX^e siècle, dès avant l'arrivée d'Ossola. C'est un pied dans la capitale, avantage indéniable pour qui vise les hauts sommets de la politique. Même si César ne se présente aux élections législatives que tardivement, et s'il est sûr que les relations nouées à Paris avec un vaste réseau de clientèle ne participaient pas à l'origine de ses ambitions politiques, il ne fait aucun doute que celui-ci n'a pu que faciliter son insertion sur la scène nationale.
- 16 Déjà, et ne serait-ce qu'au plan local, on peut noter que c'est seulement lorsque son produit, dans le courant des années 1880, lui a assuré une certaine renommée que César Ossola se lance en politique, d'abord sur la scène municipale, dans les années 1890, avant de manifester des ambitions plus importantes. On peut y voir là, évidemment, des raisons financières car toute carrière politique bien conduite nécessite un fonds de réserve plus ou moins important, mais pas seulement : César est alors connu, et son nom circule dans des milieux militaires proches du pouvoir. L'aspect commercial peut alors s'effacer derrière les ambitions politiques. D'ailleurs, César, sans se désengager de l'industrie qui l'a enrichi, se consacre de plus en plus à la politique, et le Cosmétique du marcheur poursuit seul sur sa lancée, en plein essor dans les années 1900, pour voir sa commercialisation cesser, semble-t-il, dans les années 1920.
- 17 Dans les Alpes-Maritimes, en matière politique, l'idéologie occupe en définitive une place assez mince ; ce sont surtout des questions de personnalités locales qui déterminent les choix des électeurs, d'autant plus qu'au tout début du siècle, l'électorat radical est encore flou¹⁶. Les militants du département rejettent le plus souvent les tutelles politiques nationales, l'emprise des partis et des administrations parisiennes. Certes, l'aval d'un parti national est accepté et César revendique son appartenance au parti radical socialiste. Cependant, l'étiquette nationale passe toujours derrière

l'identité régionale¹⁷, et les partis politiques ont, en ce début de siècle, assez peu de militants¹⁸. Aussi, pour être élu, faut-il être connu. Même à Grasse, traditionnellement plus politisée que Nice, pour les représenter, les habitants placent leur confiance dans les membres de la bourgeoisie d'affaires, dans ceux des vieilles familles, qui dirigent depuis toujours la cité. César Ossola, par son mariage avec une Court, et par le développement de l'affaire familiale, se situe dans ces catégories sociales naturellement vouées à une carrière politique.

- 18 Ce réseau relationnel noué par César est reconnu par les contemporains comme prépondérant dans sa réussite politique. Jusqu'aux élections législatives de 1910, les autorités le disent, lors de la campagne électorale :

M. Ossola, dans la première circonscription de Grasse, continue à perdre du terrain. Les électeurs ont vivement blâmé son attitude au cours du récent voyage présidentiel, et ses votes antigouvernementaux dans des moments pénibles lui ont aliéné de très nombreux partisans, qu'il n'avait d'ailleurs pour lui qu'en raison de relations personnelles ou de famille et de circonstances locales¹⁹.

- 19 Outre ces relations personnelles ou familiales, César dispose d'un maillage serré du département, en la personne des « turcos », ou agents électoraux, qui œuvrent dans l'ombre pour les candidats de leur choix, en distribuant des prospectus, des journaux, en incitant les gens à voter « dans le bon sens » etc.²⁰. Certains courriers, faisant affluer les renseignements sur l'état moral et les tendances politiques de tel ou tel village, fournissent les noms de quelques-uns d'entre eux, dont certains sont même de sexe féminin : Auguste Cresp, Valérie Baudouin, Charles Constant, É. Pécoud, André Lautier... Ils sont établis à Grasse, Saint-Cézaire, Saint-Jeannet, Antibes, Vence... Tous, au moment des élections, font campagne pour leur candidat, constituant pour lui un bien précieux appui.

- 20 Mais en 1910, ce réseau s'étiolle. Le préfet souligne en mars 1910 :

M. Ossola [...] est abandonné par la plupart de ceux qui l'avaient précédemment soutenu [...]. Par ses votes successifs, [il] a découragé les meilleurs de ses anciens partisans [...]. Ce n'est pas seulement l'entrepreneur des tabacs de Nice qui s'est écarté de M. Ossola ; mais c'est aussi M. Isnard, conseiller d'arrondissement de Grasse, socialiste ; M. Roure, qui avait fourni les fonds nécessaires à la campagne précédente et beaucoup d'autres encore²¹.

- 21 Cette désaffection de ses proches nuit en effet à César, qui doit s'avouer vaincu au soir des votes. Cependant, tout n'est pas perdu puisque César emporte malgré tout trois ans plus tard un nouveau siège de conseiller général, représentant les habitants de Cagnes-sur-mer. Le réseau a encore fonctionné.
- 22 L'année suivante sonne à nouveau l'heure des élections législatives. César, malade, renonce à se présenter et pousse son fils à l'avant de la scène politique nationale. Jean n'est pas un inconnu dans le département puisqu'il est, on l'a vu, conseiller général depuis 1910. Pourtant, relativement jeune politicien, n'ayant occupé qu'un mandat, il est élu député. Ce succès, il le doit en grande partie à son père.

Jean Ossola, héritier de César

- 23 À ses débuts, Jean bénéficie du soutien indéniable de son père. Le quotidien radical *Le Journal de Nice* énonce le 26 octobre 1919, alors pourtant que Jean évolue depuis déjà quelques années en politique :

Parmi les personnalités d'ordre politique à qui les électeurs républicains de ce département ont accordé leur confiance figure au premier rang Jean Ossola, maire de Grasse, conseiller général et député des Alpes-Maritimes. Cet honneur, Jean Ossola le doit certes à ses mérites personnels qui sont réels, mais surtout à sa qualité de fils de celui qui fut le plus pur, le plus loyal, le plus honnête des élus de notre département et on pourrait ajouter le seul véritablement et sincèrement fidèle à la doctrine et à la morale républicaine²².

- 24 Jean doit prendre son père pour modèle : « L'élection de votre fils est chose assurée », écrit-on à Ossola père en mai 1914.

Nous en serons particulièrement heureux. L'avenir lui est ouvert et son mérite fera le reste. Il faudra ensuite qu'il prenne exemple sur son père qui irradie la bonté et la sympathie par toute sa personne²³.

- 25 Jean le fait bien volontiers car il sait qu'il lui doit beaucoup. César est partie prenante des campagnes électorales menées par son fils. Dès l'entrée de celui-ci en politique, il est souvent présent lors des réunions publiques, comme à celle tenue au Casino municipal de Grasse le 18 juillet 1910 :

M. César Ossola est ensuite invité à prendre la parole, ce qu'il fait en exhortant ses amis à l'union et à la concorde en accueillant tous les républicains parmi eux afin d'assurer le triomphe de son fils aux élections du 24 juillet courant...²⁴

- 26 Ils assistent ensemble à nombre de manifestations, comme en témoigne cette lettre de A. Samson, Président du Comité de Discipline Républicaine de Grasse le 28 novembre 1912 : « M. Le Conseiller Général », écrit-il à Jean, « on me fait part, en rentrant chez moi, du désir que Monsieur votre père et vous avez manifesté d'assister à la réunion du conseil d'administration du Comité [...]. Vous serez les bienvenus au milieu de nous... »²⁵. Cet appui est particulièrement précieux en 1914. César soutient officiellement son fils pendant sa campagne. En attestent les journaux ouvriers tels *La Voix du peuple*, hebdomadaire de l'arrondissement de Grasse puis organe du prolétariat²⁶. Un ami lui écrit en avril :

Mon cher ami, Je suis avec le plus vif intérêt la lutte que vous soutenez vaillamment et qui va permettre à Jean de réparer l'échec absolument injustifié qui vous a été infligé en 1910. Vous avez failli toucher au but et maintenant le succès est certain pour dimanche. Parmi les mille abstentions de Grasse, vous trouverez certainement beaucoup de vos partisans qui, mis en éveil, prendront part au second tour de scrutin²⁷.

- 27 Un autre ajoute en mai :

La campagne électorale, si courageusement menée, a dû vous tuer de fatigue ; mais la fin couronnera heureusement vos mérites [...]. L'élection de votre fils est chose assurée²⁸.

- 28 Il ne fait donc pas de doute que César s'est dépensé sans compter pour apporter à son fils tout le poids de sa propre notoriété politique.

- 29 Jean lui-même d'ailleurs fait appel à son père, en l'expérience duquel il a grande foi, au point de le laisser régler pour son compte différentes affaires :

Mon cher papa, Je pense quitter Clermont dans quelques jours. Notre destination a été changée ; je crois que nous irons passer quelque temps au camp de La Valbonne près Lyon [...]. Je t'envoie quelques lettres ; tu verras ce qu'il y a lieu de faire. Tu comprends qu'il ne m'est pas possible à partir de maintenant de donner suite à ces correspondances.

- 30 Il est vrai que les circonstances sont particulières puisque Jean est absent, suite à son ordre de mobilisation – la lettre est de 1914 – ; il n'en reste pas moins que la confiance

entre eux est réelle. Quelques jours plus tard, Jean affirme : « Je suivrai ton conseil pour les affaires municipales de Grasse »²⁹.

- 31 Ce soutien de César à son fils explique que ce dernier bénéficie de tout un capital politique, incarné dans le réseau que son père met à sa disposition. La succession d'un fils à son père dans la carrière politique est assez fréquente sous la III^e République et le futur élu, jouissant très vite des relations qui facilitent l'entrée puis la longévité politique, profite ainsi d'un atout précieux³⁰. C'est très net lors des premières campagnes de Jean, pour lesquelles son père est aussi bien que lui un interlocuteur pour les électeurs, ce qui démontre que César a activé pour son héritier les réseaux constitués depuis plusieurs années.
- 32 La campagne menée par Jean pour les législatives de 1914 en donne de nombreux exemples. Ainsi, Serraire, un des agents électoraux ayant œuvré sur le terrain pour le candidat, adresse à Jean une note salée pour des consommations diverses. Jean est outré :
- Voilà un homme qui se dit notre ami et qui est un vulgaire saligot. Sans même m'avoir prévenu, il a accepté de laisser consommer par des gens qui n'y étaient nullement autorisés pour un total de frs : 1100 (onze cents) environ ! Je ne lui réponds pas parce que je l'engueulerais comme il le mérite. Aie la bonté de le voir ou de lui écrire pour lui faire savoir que je suis indigné d'un pareil procédé [...]. Qu'il rogne, qu'il se débrouille, je ne lui paierai certainement qu'une infime partie d'une note aussi arbitraire. Si nous avons de tels amis dans chaque commune, ça irait loin. Je n'admets pas que tous ces « amis » me prennent pour un idiot [...] ! Excuse-moi de te donner cette corvée mais tu connais Serraire mieux que moi et ton observation lui fera plus d'effet³¹.
- 33 Ces dernières remarques montrent que l'indélicat personnage est une relation de César plus que de Jean. Il est d'ailleurs parfois question dans les courriers des « amis industriels » de Jean, or comme l'on sait que Jean s'est très peu consacré à l'affaire familiale après son doctorat en droit et avant de se lancer en politique, il semble assez évident qu'il s'agit des relations forgées par son père au cours de sa période liée au Cosmétique du Marcheur, et que Jean a maintenues à son profit dans les années suivantes³².
- 34 C'est d'ailleurs souvent à César que l'on écrit pour lui parler de la campagne de Jean, qu'il s'agisse de la distribution de journaux de campagne, de trinquer à la santé (et aux frais !) du candidat, de le prévenir de manœuvres malhonnêtes, ou d'offres de services divers³³. Les exemples sont si nombreux qu'il est impossible de les citer dans leur intégralité. Le fait cependant que l'on s'adresse prioritairement au père au sujet de la campagne du fils montre bien que le premier est considéré comme l'interlocuteur privilégié, celui que l'on connaît depuis longtemps, que l'on sait comment aborder et dont on sait quoi attendre : « J'ai à cœur de vous signaler [ces choses] à vous qui, mieux que votre fils connaissez les gens »³⁴. Le réseau mis en œuvre par Jean, notamment pour sa campagne aux législatives de 1914, est bien celui créé par son père, à qui, souvent est attribuée la victoire du fils :
- Mon cher ami, je viens te féliciter de grand cœur du succès que tu as fait avoir à ton fils et surtout que notre drapeau a commencé à entrer dans notre arrondissement [...]. Je te prie d'être auprès de ton fils l'interprète de mes meilleurs sentiments³⁵.
- 35 Fils d'ailleurs, qui a bien du mal à prouver ses propres capacités, au départ. Lorsque l'on apprend la première atteinte de la maladie de César, ses amis lui écrivent :

[Nous espérons] que ce ne sera pas grave et que, bientôt, nous ferons de la bonne besogne politique. Le jeune parti de votre fils a encore besoin de vos lumières³⁶.

- 36 Nombre d'électeurs voient en outre en Jean d'abord le fils de César plutôt qu'un candidat à part entière, comme en témoignent de nombreux courriers adressés à Ossola père :

Tous les citoyens [...] attendront dimanche comme un grand jour pour crier vive la République, vive M. Jean Ossola, fils d'un sincère républicain !³⁷

- 37 Beaucoup votent d'ailleurs pour Jean par fidélité à César :

M. Ossola, Je suis heureux et satisfait de voir qu'il y a quatre ans que ma voix de vote a été de nombre de celles qui ont fait élire le père député ; et aujourd'hui, ma voix est aussi de nombre de celles qui ont fait élire le fils conseiller général ; M. Ossola, je vous souhaite la santé avant tout et à la prochaine bataille, vos soldats sauront combattre pour votre honneur³⁸.

- 38 Ainsi, surtout au début de sa carrière, nombre d'électeurs votent pour Jean parce qu'il est le fils de César Ossola et non parce qu'il est Jean Ossola.

- 39 Au début d'ailleurs, certains électeurs ont tendance à s'adresser à César uniquement pour être sûrs d'obtenir de Jean ce qu'ils souhaitent, comme un emploi dans une usine, par exemple :

Cher monsieur Ossola, il y a quelque temps, vous m'aviez formellement promis de parler à votre fils afin qu'il fasse tout son possible pour me faire entrer dans l'usine Chiris. Or, je sais que vous n'avez absolument rien dit. Je ne comprends pas votre façon d'agir à mon égard [...]. Je ne mérite certes pas cela. Je vous prie donc de me donner un mot pour me faire connaître si je puis compter sur vous ou si je dois faire agir auprès de votre fils des amis communs ? Votre fils est intime avec M. Georges Chiris ; s'il s'occupe sérieusement de l'affaire, il obtiendra sûrement gain de cause. Il me semble que vous pouvez le faire agir dans ce sens³⁹.

- 40 On estime que Jean est manipulable par son père, aussi préfère-t-on s'adresser à ce dernier.

- 41 Mais Jean lui aussi joue de cette image par les références directes ou indirectes à son père, ainsi qu'aux pères en général. Dès 1910, il se situe dans la lignée paternelle en rappelant à son adversaire Maure, pour le siège de conseiller général, qu'il « n'a pas osé se présenter contre M. Ossola César, mais qu'il a favorisé la candidature Fayssat » aux élections législatives de la même année. En rappelant que son ennemi politique est le même que celui de son père, Jean crée entre lui et ce dernier une alliance indiscutable et il assimile son combat à celui de celui-ci. C'est un levier psychologique très puissant⁴⁰. C'est encore plus visible en 1914, notamment dans sa profession de foi : « Notre République Démocratique est pour moi le seul régime normalement et indéfiniment perfectible. Le sang de nos pères l'a édifiée », dit-il. Il ajoute : « Je donnerais quant à moi tout le mien pour le conserver ». Un peu plus loin, il enfonce le clou destiné à rassurer ses électeurs :

Comme mon père le fit scrupuleusement pendant toute la durée de son mandat, je conserverai le contact avec vous et viendrai vous rendre compte de mes actes⁴¹.

- 42 Les références au père, déjà connu et estimé, permettent au candidat Jean d'offrir à ses électeurs un raccourci des convictions bien utile pour décider les éventuels hésitants – et raffermir celles des autres.

- 43 Cette situation, pour avantageuse qu'elle puisse être, enferme aussi Jean dans un cadre, puisqu'il ne peut pas, n'en ayant pas moralement le droit, agir autrement que l'aurait fait son père. Ne lui dit-on pas, en le félicitant de sa victoire :

Monsieur le député, La Société du sou des Écoles et de patronage laïque de Cannes se fait un devoir de vous adresser ses plus vives et très sincères félicitations pour votre brillant succès aux élections législatives, avec d'autant plus de plaisir qu'elle sait quel vaillant et ferme républicain de tradition vous êtes, convaincu que, comme votre estimé père, vous tiendrez toujours haut et ferme sans aucune défaillance le drapeau de la République démocratique et sociale⁴².

- 44 Aussi, les changements de cap politique sont-ils mal perçus. Lorsque Jean se présente, en 1919, sur la liste de Flaminius Raiberti de tendance modérée, certains ne le lui pardonnent pas, comme en témoigne ce rapport du commissaire de police au sous-préfet de Grasse :

Une réunion publique doit avoir lieu demain au Casino Municipal. Cette réunion aurait pour but la formation d'un Comité Républicain en vue des élections législatives. De renseignements spéciaux recueillis, il semblerait que ce Comité combattrait ouvertement la candidature de M. Ossola. On parle de MM. Samson, Roustan et Niel comme principaux organisateurs, tous trois anciens membres du comité de M. Ossola père, député décédé. La liste Moro, d'après certains pronostics, va être soutenue, au détriment de la liste Ossola, auquel on reprocherait, en particulier, d'abandonner la politique de son père, et de le renier en s'alliant avec Raiberti dont M. Ossola père fut toujours l'adversaire acharné⁴³.

- 45 Jean reste le fils de son père et il est difficile pour lui de s'en affranchir. Le cas est relativement courant dans le département même, de voir deux élus d'une même famille siéger tour à tour au Parlement (18 % des parlementaires ont compté dans leur famille d'autres élus nationaux). Il témoigne d'une certaine reconnaissance du fait familial, inégal selon les régions, les milieux sociaux, les familles politiques⁴⁴.

- 46 Cette reconnaissance du fait familial est également due à l'importance, reconnue dans les Alpes-Maritimes, de l'aspect local du candidat⁴⁵. Jean est souvent qualifié d' « enfant du pays » ; on l'appelle affectueusement « le petit Jean »⁴⁶. C'est très clair pour les candidats qui mettent toujours leur origine locale en avant : la priorité doit rester au pays natal. Jean ne fait pas exception. Dès 1910, en réponse, dans *La Voix du Peuple*, à un article du journal *La Tribune* qui l'accuse, dans ses ambitions politiques, d'oublier ses propres convictions ainsi que ceux qui l'ont soutenu, Jean proteste vivement :

Demandez aux vieux serviteurs qui m'ont vu naître si je n'éprouve pas une émotion heureuse toutes les fois qu'il m'est donné de m'entretenir avec eux et quand, consentant sur ma demande, à négliger le traditionnel respect dont on les a nourris, ils veulent bien me tutoyer. Demandez l'avis des cultivateurs qui ont vécu, côte à côte, avec les membres de ma famille, ces vieux collaborateurs que j'aime et vénère, faites leur dire s'ils ne me savent pas leur véritable ami. Et enfin, que pensent de moi ceux de mes camarades de collège qui sont fiers d'être de bons et honnêtes ouvriers, sinon que j'ai été heureux chaque fois qu'il m'a été offert de leur tendre la main et de leur dire avec sincérité ces quelques mots qui, pour une minute, suppriment les années : te souviens-tu quand nous étions au collège ?⁴⁷

- 47 En 1914, dans sa profession de foi, il insiste une fois de plus sur cet aspect :

En ce qui concerne plus particulièrement notre région [...], mon effort portera sur tout ce qui peut être de nature à augmenter l'essor économique de notre splendide pays, que je connais absolument, où je suis né et que j'aime d'une affection exclusive⁴⁸.

- 48 Dans ces conditions, les liens entre électeurs et élus reposent pour beaucoup sur des liens affectifs et moraux⁴⁹ ; César en était l'exemple type, admiré pour sa probité et son dévouement, lui-même attaché toujours à user de sa position nationale dans l'intérêt de sa circonscription. Jean tâche de maintenir cet idéal pour lui-même. C'est aussi pour

cette raison que, vraisemblablement, les changements d'étiquette politique qui ont pu lui être reprochés n'ont pas empêché les électeurs de continuer à voter pour lui.

- 49 Il faut cependant terminer par une remarque destinée à rendre justice à Jean. Il est bien évident que, si le réseau établi par son père et la notoriété de ce dernier ont été déterminants pour sa carrière, il la doit aussi bien sûr à son talent personnel et à son propre travail, reconnu par beaucoup comme conséquent. Son talent, personne ne le nie : dès 1910, on lui reconnaît « un caractère loyal et franc, une vive intelligence et un dévouement à la cause publique »⁵⁰ ; « J'ai appris ton triomphe du 24 juillet. Permets-moi, mon cher Jean, de t'adresser mes plus affectueuses et plus sincères félicitations ; jamais succès ne fut mieux mérité. Tu seras député quand tu le voudras »⁵¹. Il ne ménage pas non plus sa peine. Pendant sa campagne de 1914, un agent signale à son père qu'il a trouvé Jean « très énervé pour cause de fatigue ». Aussi, Jean ne doit pas tout à son père.
- 50 La carrière du fils est maintenant lancée. Les deux Ossola œuvrent pour défendre leurs convictions et servir leur pays, plus précisément leur petite patrie. Similarité des idéologies, on peut en tout cas constater qu'ils défendent souvent des projets analogues.

Des objectifs politiques communs

- 51 Même s'ils professent un radicalisme différent, César étant moins prêt aux concessions politiques que son fils Jean, les deux témoignent d'un intérêt commun en de nombreux domaines.

La protection des intérêts économiques et sociaux locaux

- 52 L'une des principales préoccupations des Ossola père et fils est le désenclavement du moyen et de l'arrière-pays grassois. Le thème de l'isolement n'est pas nouveau dans le département. Dès 1849, Borriglione dénonçait déjà à la Chambre des Députés la situation préoccupante de ces « populations [...] isolées dans leurs montagnes, renfermées dans un vaste quadrilatère sans issue [et] sans débouchés pour l'écoulement de leurs produits »⁵².
- 53 La voirie est un des premiers éléments auxquels les Ossola consacrent leur énergie. César se bat pour l'amélioration des routes. Déjà en mai 1897, alors qu'il n'est encore que conseiller municipal de Grasse, il intervient souvent pour demander le classement de chemins utiles à la desserte des quartiers éloignés⁵³. Le 1^{er} juin suivant, il ajoute à la liste des chemins à protéger ou à rectifier de nombreuses autres voies, décrites avec force détails⁵⁴. Les explications précises démontrent de la part de César une excellente connaissance de sa région et de ses besoins. Une fois devenu député, il n'oublie pas ses projets de voirie locale. Avec une scène plus vaste, il peut défendre des projets plus importants : notamment, pour le canton de Saint-Auban, il réclame le percement d'un tunnel sous le col de la Faye, pour relier Saint-Vallier au canton de Nans, avec un raccordement à la route de Canaux-Thorenc. Il permettrait d'économiser huit kilomètres de route, avantage significatif surtout pendant les longs mois d'hiver où la neige peut encore compliquer les déplacements des montagnards.

- 54 Son fils reprend le même thème. Dès sa campagne de 1910 pour le siège de conseiller général, Jean souligne le « mauvais état et l'insuffisance des routes »⁵⁵. En 1928, la campagne pour sa réélection insiste sur l'efficacité du conseiller général en cette matière :

Dans ces dernières années, le réseau routier de la montagne avait été complètement négligé. Il a suffi d'une intervention sévère de M. Jean Ossola, à la session du mois de mai, pour que la situation change complètement [...]. Depuis ce moment, de nombreuses équipes de cantonniers ont travaillé sans relâche durant l'été. Les routes de l'arrondissement ont cessé d'être des casse-cou⁵⁶.

- 55 Son intérêt s'attache tout particulièrement à sa ville de naissance, pour laquelle il émet de nombreux vœux⁵⁷. Comme pour son père, on connaît l'intérêt de Jean pour ces questions ; aussi est-il également sollicité pour obtenir tels travaux de voirie nécessaires à l'amélioration des communications :

Cher monsieur, Puisque vous voilà député, ne pensez-vous pas qu'il soit bientôt donné suite au tracé du chemin du col de Ferrier qui abrègerait de moitié au moins le parcours du Gilou de Saint-Vallier à Thorenc [...]. Par votre heureuse élection à la Chambre, ne pourriez-vous hâter cette proposition de je ne sais qui mais qui existe depuis quelques années...⁵⁸

- 56 Les notes personnelles de Jean montrent une bonne connaissance des besoins de la région, comme son père. On peut remarquer aussi que Jean témoigne, comme César avant lui, d'un grand intérêt pour les communes de montagnes, là où César avait réalisé ses meilleurs scores électoraux. Prendre à cœur les intérêts montagnards revêt donc bien l'aspect d'une tradition familiale...

- 57 Autre moyen d'améliorer les communications dans l'arrière-pays, la politique de transport. César s'implique dans une question pour lui essentielle, le transfert de la gare du P. L. M. de Grasse en ville. Il avait déjà présenté ce projet au conseil municipal en 1894⁵⁹ et en refait la demande une fois élu député⁶⁰. Ses requêtes sont pressantes et réitérées dès 1907. Le projet n'est pas réalisé, en raison des coûts exorbitants que l'élévation d'au moins quelque quatre-vingts mètres de la gare exigerait. Le transfert n'aura jamais lieu ; il sera cependant remplacé par l'installation, à partir de 1909, d'un ascenseur funiculaire moins coûteux et tout aussi efficace⁶¹. La question de la gare de Grasse n'est pas sa seule préoccupation en matière ferroviaire. César s'immisce dans tous les points pouvant intéresser ses électeurs : par exemple, il relaie une pétition demandant « le rétablissement du train de 7 h 07 du soir (n° 2394) de Grasse à Cannes, en proposant de remplacer cette mesure par la suppression du train de 9 h 22 (n° 2386) du matin, qui fait double emploi avec celui de 9 h 24 (n° 2384) ». L'ingénieur en chef de la Compagnie du P. L. M. lui fait remarquer que cela pose certains problèmes logistiques :

Ainsi que vous le savez sans doute, notre service, sur l'embranchement de Grasse, fonctionne par groupes de deux trains en navette, la machine et le matériel ayant servi au train d'aller étant utilisés pour faire le train de retour. Si donc nous rétablissons, comme vous le demandez, le train 2394, il nous faudra forcément rétablir, en même temps, le train 2393 (départ de Cannes à 9 h 30 du soir) qui en constitue le retour. Par suite, la suppression du train de 9 h 22 du matin entraînera inévitablement, en sens inverse, la suppression de l'un ou l'autre des trains quittant Cannes à 8 h 20 et 10 h 35 du matin (n° 2383 et n° 2385). Or, sur lequel de ces deux trains devra porter la suppression ? C'est sur ce point que je vous serais très obligé, M. le député, de vouloir bien nous fixer...⁶²

- 58 Il n'est pas facile de s'improviser chef de gare !

59 César s'intéresse aussi beaucoup aux tramways, dont il souhaite densifier le réseau à un point tel qu'il en suscite parfois les moqueries de la presse, comme le journal *La Tribune* lorsqu'il rend compte de la séance de vœux du conseil général du 17 octobre 1907 : César a émis ce jour-là onze vœux tendant à créer tant de lignes dans l'arrière-pays grassois et vençois. Le journal ironise :

Ce fut de la stupeur dans la docte assemblée. On étouffa une envie de rire et on se demanda comment M. Ossola avait pu débrouiller tout cet écheveau de fils, de rails, de trolleys et établir cette douzaine de vœux. Dans cette cascade de tramways, dans cette pluie de lignes, plusieurs conseillers reconnurent bien quelques-unes de leurs idées personnelles qu'ils avaient déjà émises, mais bast, M. Ossola avait été si gentil depuis le début de cette séance qu'il ne fallait pas, pour l'instant, lui démontrer le côté impossible de ces innombrables vœux...⁶³

60 Il faut dire que César, pour certaines de ces demandes, ne fait que relayer des requêtes qu'on lui soumet, comme celle du maire de Valbonne, Joseph Bermond, qui lui avait écrit en août 1906 au sujet de la ligne de Cagnes-sur-mer à Grasse⁶⁴.

61 Quant à Jean, les transports et communications sont un thème qu'il défend dès le début de son engagement politique. Ses discours, en 1910, mettent l'accent sur « les faibles moyens de locomotion dont la ville est pourvue [...] et de la dotation ridicule qu'on lui a faite d'un tramway qui ne peut répondre aux besoins d'une ville telle que Grasse et dont les dangers pour la population iront grandissant chaque jour »⁶⁵. C'est ainsi qu'il rappelle, dans ses vœux au conseil général en 1910 que,

[...] avant l'achèvement du tramway Cannes - Grasse, l'Association Commerciale, par l'intermédiaire de son président, M. Salbat, fit demander à la Compagnie du Sud d'assurer - comme convenu - la jonction de sa gare principale avec son tramway et ainsi avec la Ville. La Compagnie répondit que cette jonction serait opérée dès la mise en exploitation de la ligne Cannes-Grasse. Celle-ci fonctionne depuis longtemps et Grasse attend toujours la jonction promise. Le soussigné a l'honneur de demander que des démarches très pressantes soient faites au plus tôt auprès de la Compagnie, pour que son engagement soit réalisé sans retard.

62 Il reprend la lutte de son père au sujet des tramways :

Demandes intéressant les communes de Grasse, Pégomas et Auribeau : Projet d'une ligne de tramways qui relierait Cannes, Pégomas, Auribeau, le quartier de Saint-Jacques de Grasse touchant les limites de Saint Antoine et Grasse. Ce projet remplacerait celui qui prévoyait la ligne de Pégomas, Auribeau, Mouans Sartoux, par les quatre chemins. Le parcours Auribeau - Saint-Jacques - Grasse est bien plus réduit que celui qui relierait Auribeau à Grasse par les quatre chemins, point de rencontre avec la ligne Cannes à Grasse. De plus, le quartier de Saint-Jacques est considérablement plus habité que la région traversée par la route Auribeau - Quatre chemins.

63 À défaut de tramways, s'il est impossible d'obtenir de nouvelles lignes, il faut alors développer les réseaux d'autobus : « Il y a là une impérieuse nécessité. Les habitants d'Auribeau et de Pégomas sont à bout de patience »⁶⁶. Cette question de la ligne d'autobus entre ces communes est un des points cruciaux de sa réélection aux cantonales en 1919, comme il l'assure aux maires de ces communes :

Dès la fin de la guerre, je me suis de nouveau attaché à donner la plus forte impulsion à la question si importante pour vous des communications. J'espère que dans peu de mois, j'aurai la satisfaction de voir comprendre dans le réseau départemental d'autobus que nous voulons réaliser une ligne Grasse - Saint-Jacques - Auribeau - Pégomas - Cannes.

- 64 Il est même prêt à payer de ses propres deniers lorsque le service s'arrête faute de moyens, comme c'est le cas en novembre 1910 entre Grasse et Castellane : « On nous a remontré que le département ne pourrait pas s'imposer de nouveaux sacrifices jusqu'à nouvel ordre ; M. Jouan, de son côté, ne peut pas matériellement, continuer son service sans un concours financier. Pour lui permettre de rendre aux populations de la montagne le moyen de transport qui est devenu un besoin », il faut intervenir, « en attendant l'aide du département qui ne pourra être refusée l'hiver prochain ». Il propose d'entrer « en pourparlers avec Jouan » pour lui demander « quelle somme minima il lui faudrait pour reprendre son service ». Il envisage de financer jusqu'à hauteur de « 2 ou 3 000 francs ». Il voit dans ce geste « une action de grande valeur sociale et aussi la certitude d'un effet considérable dans toute la montagne [...]. Depuis deux jours, je tourne et retourne cette idée et toujours j'aboutis à la considérer comme excellente [...]. C'est une occasion, une invite du sort, et je crois qu'il serait sage d'en profiter [...]. Je crois qu'il y aurait intérêt à agir vite »⁶⁷. L'objectif est bien entendu prioritairement politique, un « coup médiatique », mais coûteux malgré tout. On ne peut remettre en doute ici la volonté de Jean de sauver un service devenu essentiel.
- 65 Les deux Ossola s'intéressent beaucoup à l'agriculture. Dans ce département dont l'économie est pour beaucoup liée à la culture des fleurs nécessaires à l'industrie de la parfumerie, de même qu'à la culture des oliviers pour leur huile si précieuse, cette préoccupation n'a rien d'étonnant.
- 66 Les questions d'irrigation sont au cœur d'une politique agricole bien conduite. Dès son entrée au conseil municipal de Grasse, César tient à suivre de près les décisions de l'assemblée à ce sujet et exige que soient soumises à l'ensemble du conseil, et non décidées par le seul maire, les matières qui y sont relatives, comme le Canal du Foulon⁶⁸. Pour Jean aussi, les questions agricoles sont primordiales. Il défend le projet d'établissement du canal de l'Estéron, dont « le caractère d'utilité publique reconnu et proclamé par le conseil général est incontestable ». Mais si le financement de l'œuvre ne pose pas de difficultés – pour partie par la Société Hydroélectrique du Var, pour autre partie par le conseil général et pour dernière partie par l'État –, des éléments techniques viennent contrarier l'aménagement du projet, qui ne pourra être réalisé avant cinq ou six ans. L'urgence de l'ouvrage est cependant avérée. Aussi, Jean propose-t-il d'installer temporairement une pompe à l'origine du canal, pour éviter une « longue attente, [qui] ne pourrait qu'entraîner une profonde déception chez les futurs usagers »⁶⁹. La conscience des besoins des administrés est donc ancrée chez les Ossola.
- 67 La défense de l'économie liée à l'exploitation des oléagineux est aussi un thème commun au père et au fils. Il peut s'agir de questions de communications, pour lesquelles César lutte contre la suppression de services de liaison maritime nécessaires au négoce ; il s'intéresse aussi aux questions de financement pour la facilitation desquelles il défend la création de sociétés coopératives et de Banques de Crédit Agricole. César s'attache également à protéger le commerce local de la concurrence étrangère. La production florale de Grasse est en effet exceptionnelle. Dès 1900, la production de jasmin est de 600 000 kg – elle atteint 1 800 000 kg en 1930⁷⁰. Ce secteur revêt donc une grande importance. Cette protection, qui peut prendre la forme d'un impôt sur toutes les huiles et les fleurs de provenance étrangère, est un thème récurrent. En juillet 1906, lorsque Joseph Caillaux propose d'augmenter les droits sur de nombreux produits en provenance notamment de Suisse, César Ossola vote favorablement et la modification des tarifs de douane est adoptée par la Chambre⁷¹. Il se

place ainsi dans la lignée radicale de défense des agriculteurs et petits propriétaires exploitants, majoritaires dans l'arrière-pays grassois, et pour lesquels l'obtention de tarifs réduits pour le transport des fleurs sur les territoires national et international, l'instauration de droits de douane protecteurs sont essentiels. Jean également s'intéresse à ces questions. Après la guerre, la direction générale des douanes du ministère des finances regimbe à laisser exporter sans les taxer certaines huiles d'olives, pourtant entrées sur le territoire français sous le régime de l'admission temporaire. Ce dernier permet d'importer temporairement, en exonération totale ou partielle des droits de douane et de taxes, des marchandises étrangères destinées à être réexportées en l'état et revendues – avec profit évidemment. Certaines maisons locales ont bâti leur activité sur ce régime et la remise en cause du système risque de leur porter un grave préjudice. Elles s'en ouvrent au ministre et font appel à leur député, pour qu'il appuie leurs revendications :

Nous sommes convaincus, Monsieur le Député, connaissant de longue date l'esprit de dévouement qui vous anime envers vos amis et vos mandants que vous ferez tout ce qui dépendra de vous pour faire rapporter la mesure intempestive et déplorable qui vient d'être prise au détriment de tout le commerce des huiles d'olive.

- 68 En effet, Jean agit et ses sollicitations sont couronnées de succès. Les négociants en huiles lui en sont très reconnaissants :

Monsieur le Député, Nous avons bien reçu vos télégrammes et sommes heureux d'apprendre que, comme suite aux démarches que vous avez bien voulu faire auprès des services compétents, les bureaux de la Douane, en notre ville, ont reçu effectivement les instructions nécessaires pour autoriser l'exportation des huiles d'olives entrées sous le régime de l'admission temporaire.

- 69 Père et fils unissent donc leurs efforts, chacun en son temps, pour défendre et promouvoir l'économie locale, en contentant les industriels, électeurs qui les ont élus.
- 70 Les pauvres ne sont cependant pas oubliés par les deux Ossola. César est depuis longtemps réputé pour son humanité. Souvent humble, il accorde son soutien aux malheureux, il assiste les infirmes et les orphelins, notamment en rétablissant les hospices pour enfants naturels. Le journal *Le Petit Niçois* dit de lui qu'il est « de ceux qui mettent en pratique tous les termes de la devise républicaine et notamment la fraternité »⁷². Et les besoins sont importants. Avant 1914, une large majorité de la population française est paysanne et ouvrière et une bonne partie d'entre elle confine à l'extrême misère, ne pouvant survivre sans recours à la charité. Les vieillards sont souvent en état de grande pauvreté parce que n'étant plus en état de travailler, ils sont sans ressource et Ossola, bien conscient du problème, défend dans ses programmes la création de retraites ouvrières pour tous les travailleurs à partir de 55 ans, ce qui n'est alors pas si courant hors des courants politiques les plus à gauche⁷³. Son fils lui, se préoccupe plutôt d'assurer le sort des travailleurs encore capables de servir la société, et milite pour les secourir lorsqu'ils se retrouvent en marge des actifs. Au début de l'après-guerre, de retour dans sa ville de Grasse dont, rappelons-le, il est le maire, il s'afflige de l'inactivité qui contraint inévitablement pendant un temps les soldats démobilisés. Aussi crée-t-il un fonds municipal de chômage en mars 1919, au financement duquel la ville et l'État participent, à quoi viennent s'ajouter quelques dons de généreux particuliers. En outre, de retour à Paris, Jean Ossola s'efforce de procurer un emploi aux soldats mutilés, dans les services de la Poste, de l'octroi, la police ou les usines de parfumerie⁷⁴. En 1927 encore, c'est lui qui rapporte au conseil général sur la question des subventions à allouer aux caisses de chômage⁷⁵.

71 Enfin, un dernier thème qui mobilise les deux hommes politiques, dans l'optique d'accomplir le progrès pour tous, est celui de l'Instruction publique. César est persuadé que l'instruction est un moyen pour les plus pauvres d'améliorer leur difficile situation. Certes, l'enseignement primaire est gratuit, mais c'est insuffisant pour aider les plus défavorisés à progresser sur l'échelle sociale. Dès 1897, il clame au conseil municipal de Grasse que « le peuple a soif d'égalité. Les gens fortunés n'ont pas seuls l'apanage et le monopole de l'intelligence. Elle se trouve aussi bien chez les enfants des pauvres, qui n'ont pas toujours les moyens de la développer ». Aussi, le 25 janvier 1898, il soumet cette proposition à l'assemblée :

Le conseil municipal, voulant donner une nouvelle preuve de sa sollicitude envers les classes laborieuses, et désireux de maintenir une égalité absolue entre tous ses concitoyens, en leur procurant les moyens d'arriver, par l'instruction, à toutes les situations sociales, décide qu'il y a lieu de créer dans son collège, des bourses d'externes aux élèves français de toutes les écoles publiques et libres existantes dans la commune, munis du certificat d'études primaires et âgés de treize ans, au plus, au 1^{er} octobre.

72 Il emporte l'adhésion des autres élus⁷⁶. En 1908, il finance encore pour partie l'éducation artistique des jeunes ouvrières de Grasse, dans un Conservatoire populaire spécialement créé pour elles⁷⁷. Sur le thème de l'Instruction publique, Jean n'est pas en reste. Dans sa profession de foi pour les élections législatives de 1914, il clame :

Je ne reconnais qu'une souveraineté suprême, celle du peuple libre dont la conscience s'éclaire et se perfectionne par l'éducation civique et l'instruction laïque⁷⁸.

73 C'est pour cette raison qu'il s'intéresse de près aux nominations d'institutrices dans son canton de Grasse, où la situation est difficile, comme le lui explique l'inspecteur en chef d'académie de la circonscription :

Monsieur le député, Les deux lettres que vous m'avez écrites à propos des nominations d'institutrices m'ont été transmises [...]. Je les fais parvenir à l'inspecteur d'académie, qui en tiendra compte dans la mesure du possible, mais je crains que ce possible ne soit bien peu. Faute de vacance, tout avancement de personnel est paralysé. Avec les nouveaux traitements, personne ne veut s'en aller et le ministère ne nous a pas encore accordé les retraites d'office que nous avons proposées [...]. Nous traversons en ce moment une crise aiguë, non par la pénurie, mais par la pléthore de personnel. Ce qui est lamentable, c'est que nous n'arrivons pas à placer tous les jeunes gens qui ont fait la guerre. Quant aux jeunes filles, elles sont soixante au moins qui attendent, et quelques-unes depuis deux ans. Il n'y a qu'un remède : la mise à la retraite de tous ceux qui ont plus de soixante ans. Ce serait au ministère à agir ; nous, nous ne pouvons rien. Il est probable que vous serez saisi, si vous ne l'avez déjà été, de requêtes dans ce sens [...]. Il n'est peut-être pas mauvais que vous soyez au courant de la situation gênée dans laquelle nous nous trouvons afin de pouvoir répondre en conséquence à ceux qui ne manqueront pas de vous solliciter⁷⁹.

74 Nombreux sont donc les thèmes que les Ossola défendent en commun, soit ensemble soit chacun à son tour. Il reste d'ailleurs une matière de prédilection à laquelle ils consacrent tous les deux une bonne partie de leur vie politique, et plus encore Jean que César, c'est celle des questions militaires.

La défense de la petite Patrie

- 75 César et Jean ont tous deux exprimé le même intérêt pour les choses militaires. Cela s'est traduit dans leurs carrières respectives. César, d'abord par l'intermédiaire de son activité commerciale, s'est introduit dans les milieux de l'armée, en vendant son Baume du marcheur aux unités de fantassins. Il s'est ainsi approché très près du sous-secrétariat d'État aux armées⁸⁰. Quant à Jean, on peut rappeler qu'il est lui-même devenu Sous-Secrétaire d'État à la guerre en 1925. La similarité des parcours politiques du père et du fils n'est évidemment pas due au hasard mais est l'expression d'une réelle attention portée à ce domaine.
- 76 Dès le début de son mandat de conseiller municipal, César prend à cœur les questions de défense. Notamment, il sollicite souvent l'assemblée pour obtenir, à la garnison locale, un complément des effectifs alors en déficit – Grasse compte une garnison de deux bataillons de chasseurs à pied. Ossola souhaite que l'affaire soit menée avec précision aussi demande-t-il la nomination d'une commission :
- Tout n'ayant pas été tenté, il y a lieu de mieux reprendre l'affaire. En conséquence, j'ai l'honneur de demander la nomination d'une commission de trois membres, présidée par M. le Maire, chargée d'obtenir l'effectif complet du bataillon⁸¹.
- 77 Il est en outre l'auteur d'une proposition visant à établir à Grasse une caserne pour les troupes de passage et à affecter les sous-sols de l'ancien hôpital à cet usage. On apprend à cette occasion que son objectif est aussi à visée sociale :
- Je suis partisan du projet présenté, mais avant de l'accepter en entier, il faut passer un contrat avec le ministre de la Guerre pour que la population – que la loi de 1877 oblige à loger les militaires de passage – soit bien exonérée de cette contribution. Sans contrat ferme, nous serions à la merci d'un chef de troupes de passage qui ne connaîtrait que la loi. Il faut donc pour l'instant réserver votre vote sur le crédit demandé pour cette affectation, l'accepter en principe et accorder les crédits pour les autres parties du projet.
- 78 César ajoute que, une fois le vote émis par le conseil, lui-même présentera « une combinaison financière qui permettra de se procurer les ressources nécessaires, sans charges nouvelles pour les contribuables »⁸². Le conseil municipal adhère à cette idée⁸³.
- 79 Les électeurs connaissant leur intérêt pour ces questions et leur implication dans les réseaux de l'armée, César et Jean sont souvent sollicités. Les requêtes concernent souvent des demandes d'affectation militaire à tel corps ou dans telle région, pour soi-même ou un parent, un ami. Par exemple, cette mère qui écrit pour son fils :
- Monsieur Ossola, C'est encore moi qui viens me rappeler à votre bon souvenir ; voilà ce dont il s'agit ; depuis deux mois, nous sommes en Espagne à Algésiras, mais obligés de retourner à Nice pour faire passer le conseil de révision à mon fils aîné. Veuillez vous le rappeler, c'est celui-là même qui fut refusé à Grasse, et quatre mois après à Nice. L'enfant tenait donc absolument à faire son service. Et aujourd'hui, il est à Wokingham à 15 kilomètres de Londres, où il occupe là une très belle situation. Il est vraiment malheureux si cet enfant est obligé de perdre cette situation. Cependant, quoique bonne mère, je suis avant tout patriote et s'il est capable de faire un soldat, je ne veux pas aller contre la loi ; vu son état cardiaque, je serais néanmoins désolée de le voir partir loin, et privé de soins dont il a grand besoin. Si, avec votre protection, nous pouvions arriver à le garder à Nice, soit dans le génie soit dans l'artillerie, vous savez qu'il est très bon mécanicien et chauffeur ; il se pourrait qu'à la longue, il trouve un emploi chez un supérieur. Que pensez-vous, cher Monsieur Ossola ? Si vous voyiez une solution, voulez-vous nous donner un rendez-vous afin que nous puissions nous entendre ?...⁸⁴.

- 80 L'entregent de César s'avère souvent utile. Le Général de Castelnau, avec lequel César a lui-même servi, est un allié précieux :

Monsieur le député, J'ai l'honneur de vous adresser ci-jointe votre liste de recommandation dûment annotée. Vous pourrez vous rendre compte que j'ai fait tout ce qu'il était possible pour vous être agréable. C'est certainement la liste de recommandation la mieux partagée de toutes celles que le commandant a reçues, et elles sont nombreuses. J'ai reçu un mot de M. Augier pour son fils. Veuillez lui dire qu'il est affecté au 23^e comme vous l'avez demandé et lui aussi. J'avais fait changer son affectation dès ma rentrée de congé !⁸⁵

- 81 Les correspondants de César sont nombreux ; il y a aussi le commandant Chabot, qui dirige le bureau de recrutement de Nice, et qui s'efforce également de donner satisfaction à l'ancien député (1912) :

Cher monsieur, j'ai l'honneur de vous indiquer ci-après l'affectation que j'ai pu donner, en conformité des instructions ministérielles, aux jeunes gens à qui vous vous intéressez (Auguste Martin et Isnard de Cagnes)⁸⁶.

- 82 Cependant, les résultats ne sont jamais garantis, comme en témoigne cette autre missive du Général de Castelanu de septembre 1911 :

Cher ami, j'ai parlé de votre petite liste au commandant qui fait lui-même et tout seul la répartition du contingent. Il m'a dit qu'il fera tout son possible pour vous être agréable mais que vous ne devez pas ignorer que le cercle dans lequel il peut se mouvoir est très restreint ; avec la nouvelle réglementation, il ne peut plus rien ou presque rien faire. Il est absolument obligé de suivre l'ordre normal qui lui est imposé. Croyez que je serais heureux qu'il puisse vous donner satisfaction⁸⁷.

- 83 Et parfois, l'on rappelle à César qu'il faut parfois se contenter de ce que l'on a obtenu, même si cela ne correspond pas tout à fait aux souhaits initiaux :

Monsieur Ossola, Bien que vos protégés n'aient pu obtenir complète satisfaction, ils ne peuvent se plaindre de l'affectation qui leur a été donnée...⁸⁸

- 84 Jean fait l'objet du même genre de sollicitations. Il tente véritablement de satisfaire les demandeurs :

Mon cher compatriote, Je comprends très bien votre requête et depuis longtemps j'ai fait tous mes efforts pour faire obtenir satisfaction aux hommes qui sont dans votre situation. Je ne dois pas vous cacher que ces questions sont très délicates et que l'autorité militaire décide en dernier ressort. Néanmoins, je vais encore essayer de faire un effort⁸⁹.

- 85 Il répond souvent avec beaucoup d'aménité à toutes ces demandes, même lorsqu'elles se font insistantes :

Mon cher compatriote, Vous savez que je me suis occupé de votre affaire avec beaucoup de soins et en faisant tous mes efforts pour qu'entière satisfaction vous soit donnée. J'ai transmis vos réclamations en toutes circonstances en les appuyant de mon mieux. Vous devez bien comprendre que c'est tout ce que je puis faire⁹⁰.

- 86 Il oppose parfois des fins de non-recevoir, tout en les justifiant :

Mon cher compatriote, Étant donné que vous appartenez à une jeune classe et que vous n'avez pas de spécialité comme métallurgiste, je ne puis vous cacher que vous n'avez aucune chance d'être détaché dans une usine. La seule chose à tenter serait d'essayer sur place une démarche auprès de vos chefs en vue de vous faire employer comme boulanger aux armées⁹¹.

- 87 Quant aux requêtes concernant un collectif de demandeurs, elles témoignent de la confiance accordée à Jean. Ainsi les militaires invalides réformés avant l'année 1914 : leurs « modiques retraites consenties par l'État (150 à 600 maximum pour les soldats

non gradés) ne se trouvent plus en concordance avec le coût élevé de la vie [...] ». Ils ont « certainement été victimes d'une omission dans le redressement général des indemnités votées au profit des militaires de la grande guerre ». Leur cause semble sans solution ; son interlocuteur – l'un des militaires concernés – lui indique : « Le budget de la guerre étant voté par la Chambre, il ne vous est plus possible d'intervenir efficacement en faveur de ces invalides ». Mais tout espoir n'est pas perdu :

Le budget est maintenant pendant au Sénat. Veuillez excuser mon insistance, monsieur le député, dont le but est de nous faire obtenir une légitime satisfaction en vous suppliant de présenter notre cause à monsieur le sénateur Amic [...]. [Il] pourrait, avec de grandes chances de succès, assumer la charge de notre requête, en proposant, par voie d'amendement, au budget de la guerre, un relèvement de solde au bénéfice des réformés d'avant 1914 [...]. Soyez assuré, monsieur le député, que votre généreuse intervention vous attirera la reconnaissance infinie de tous mes infortunés camarades ainsi que celle de tous leurs parents et amis⁹².

- 88 Une autre requête collective a suscité chez lui un très grand intérêt, au sujet de permissions inégalement réparties entre les différents corps d'armée :

Monsieur le député, nous soussignés, tous électeurs dans votre circonscription, avons l'honneur de solliciter votre haute intervention pour faire cesser une injustice criante dont nous sommes les victimes. Voilà quinze mois que nous sommes affectés au GVC dans la zone des armées, alors que bon nombre de la classe 1889 des divers régiments de notre région sont toujours maintenus dans le Midi où ils bénéficient de nombreuses permissions leur permettant de s'occuper de leurs intérêts. On nous a bien accordé des permissions trimestrielles de six jours mais en réalité nous ne les obtenons que tous les six mois, tandis que nos camarades beaucoup plus favorisés vont très souvent chez eux, pouvant ainsi s'occuper de leurs travaux ou leurs affaires. En plus, nos familles sont toujours dans l'inquiétude vu notre éloignement (1 200 km) et les risques que nous courons, tandis que les leurs vivent dans la plus parfaite quiétude. Il est donc inadmissible dans les circonstances actuelles, qu'une telle inégalité de traitement puisse subsister plus longtemps pour les hommes d'une même classe de la même région...

- 89 Jean fait ce qu'on attend de lui et s'entremet pour obtenir des solutions : « Je me permets de vous transmettre cette requête », écrit-il à son intermédiaire, « il y a là évidemment une situation qu'on devrait modifier, tant dans l'intérêt des militaires que dans celui du pays. Voulez-vous faire une démarche pressante au nom de tous ? Nos collègues s'y associeront très certainement »⁹³. Cette question l'a d'ailleurs longtemps préoccupé, et Jean s'est souvent entremis pour obtenir des permissions agricoles aux soldats afin de leur permettre de s'occuper de leurs champs⁹⁴.

- 90 Parfois, père et fils joignent leurs demandes pour multiplier les chances de succès, comme pour ces requêtes du 23 octobre 1913 – Jean est alors conseiller général de Grasse – : « Messieurs César et Jean Ossola prient Monsieur le commandant Chabot de vouloir bien leur accorder les affectations suivantes ». Suit une liste d'une dizaine de noms⁹⁵. D'autres fois, on s'adresse au père pour qu'il demande au fils :

Mon cher monsieur Ossola, À nouveau j'ai besoin de votre affectueux concours. Votre fils, conseiller général de Grasse, fait encore partie de la commission du conseil de révision qui siègera à Cagnes le 16 de ce mois. Mon fils, malgré votre tenace intervention, et celle de votre fils, est ajourné et aujourd'hui il est convoqué pour se présenter le 16. La maladie n'a fait qu'empirer et le docteur qui le soigne ne cesse de dire qu'il ne pourra jamais faire un soldat. En l'état, coûte que coûte, faites-lui obtenir par votre fils et les membres de la commission la réforme complète ; vous m'obligerez et lui rendrez service⁹⁶.

- 91 César et Jean remplissent un rôle qui leur est dévolu par la tradition politique locale. Les élus doivent être dévoués, en contact avec les diverses catégories sociales, depuis les élites jusqu'aux couches populaires. Ces relations permanentes sont utiles à d'innombrables échanges de services, comme l'exige le clientélisme politique. Cette prosaïque réalité n'exclut cependant pas l'attachement que les électeurs peuvent porter à ces élus restés accessibles⁹⁷. Après tout, on ne peut se sentir à l'aise qu'avec des êtres dont on estime qu'ils sont les mieux placés pour nous comprendre...

NOTES

1. Archives Départementales des Alpes-Maritimes (désormais abrégées en ADAM), 3E078/277, Grasse, Étude Chauvin Angelin Marius Pierre, du 1^{er} octobre 1873 au 31 décembre 1873, Acte n° 533, Contrat de mariage conclu entre César Marcellin Ossola et Marie Anne Baptistine Thérèse Court, du 18 octobre 1873.
2. Bernard Cousin, *La séparation des Églises et de l'État dans les Alpes-Maritimes*, Mémoire DES Histoire, Université de Nice, 1967, p. 11 et Andrée Dagonne, « 1905-2005, La loi sur la séparation des Églises et de l'État est centenaire », *Recherches Régionales*, n° 173, 2004, p. 102.
3. « Les élections législatives dans les Alpes-Maritimes », *Le Petit Niçois*, 21 mai 1906, p. 4.
4. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques César Ossola, Discours de félicitations du maire de Gréolières au député César Ossola, 1906.
5. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques César Ossola, Discours de félicitations au député César Ossola, 1906.
6. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques César Ossola, Lettre de Camille (?) à César Ossola, du 16 mai 1910.
7. Jacques Basso, *Les élections législatives dans le département des Alpes-Maritimes de 1860 à 1939. Éléments de sociologie électorale*, Paris, LGDJ, 1968, p. 260.
8. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques Jean Ossola, Affiche électorale contre Jean Ossola et 3 M 190, Élections législatives 1919, Lettre du commissaire de police au sous-préfet de Grasse du 4 octobre 1919.
9. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques Jean Ossola, Profession de foi de Jean Ossola pour les élections au conseil général du 24 juillet 1910.
10. Pour toute cette question, se reporter à l'article de Gabriel Benalloul, « Aux origines des Ossola : Grasse, la parfumerie, la Maison Jean Court au travers des archives de cette société », dans *Grasse et les Ossola. Une dynastie de notables au service de la cité et de la France sous la III^e République*, Nice, ASPEAM, p. 17-80.
11. Paul Gonnet (dir.), *Histoire de Grasse et sa région*, Le Coteau, Horvath, 1984, p. 131 et 133-134.
12. Gabriel Benalloul, « Aux origines... », art. cit., p. 18.
13. ADAM, 3 M 188, Élections législatives, Liste générale des déclarations de candidatures et prévisions, 1910.
14. Gabriel Benalloul, « Aux origines... », art. cit., p. 65.
15. *Ibid.*, p. 64 et Karine Deharbe, « César et Jean Ossola. D'un radicalisme à l'autre », dans *Grasse et les Ossola...*, op. cit., p. 98.

16. Lucien Aune, « La vie politique à Grasse dans le premier quart du xx^e siècle ou le règne des Ossola », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 33-34, décembre 1986 - juin 1987, p. 7.
17. Ralph Schor, « Les parlementaires des Alpes-Maritimes et l'implantation locale au xx^e siècle », *Parlement[s]*, n° 7, 2007, p. 35-46, p. 37-38.
18. Jean Kleinmann, *La vie politique à Grasse, 1919-1939*, Mémoire de DEA sous la direction de Ralph Schor, Université de Nice Sophia Antipolis, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, 1997-1998, p. 4.
19. ADAM, 3 M 188, Élections législatives, Extrait d'une feuille de rapport mensuel du préfet, adressée à M. le Président du conseil, ministre de l'Intérieur, mai 1909.
20. Jean Kleinmann, *La vie politique à Grasse...*, *op. cit.*, p. 6.
21. ADAM, 3 M 188, Élections législatives, Notices sur les candidats des diverses circonscriptions. Circonscription de Grasse, Rapport mensuel du préfet, mars 1910.
22. Jacques Basso, *Les élections...*, *op. cit.*, p. 261.
23. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques César Ossola, Lettre de M. ? à César Ossola, du 6 mai 1914.
24. ADAM, 3 M 215, Conseil général, Élections cantonales, Instructions et rapports, Compte-rendu d'une réunion publique tenue le 18 juillet 1910 à Grasse, du 18 juillet 1910.
25. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques Jean Ossola, Lettre de A. Samson à Jean Ossola, du 28 novembre 1912.
26. Jean Kleinmann, *La vie politique à Grasse...*, *op. cit.*, p. 20.
27. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques César Ossola, Lettre (lettre incomplète) à César Ossola, du 29 avril 1914.
28. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques César Ossola, Lettre (signature illisible) à César Ossola, du 6 mai 1914.
29. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques Jean Ossola, Lettres de Jean Ossola à son père, des 9 et 22 octobre 1914.
30. Christophe Charle, « Les parlementaires : avant-garde ou arrière-garde d'une société en mouvement ? Vue d'ensemble », dans *Les Parlementaires de la Troisième République*, actes du colloque international organisé par le Centre de recherche en histoire du XIX^e siècle (Universités Paris I et Paris IV), 18 et 19 octobre 2001, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003, p. 45-63, p. 54.
31. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques Jean Ossola, Lettre de Jean à César Ossola, du 25 juin 1914.
32. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques Jean Ossola, Lettre de Pierre Bernard, bâtonnier de l'ordre des avocats au bureau de Grasse à Jean Ossola, du 26 avril 1932.
33. Pour la restauration, ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques César Ossola, Lettre de Valérie Baudouin à César Ossola, du 1^{er} mai 1914, Lettre d'Alexandre Ginoes à César Ossola, du 13 mai 1914, Lettre de Charles Constant à César Ossola, du 18 mars 1914 ou encore lettre de E. Pécout à César Ossola au sujet de Vence, « très confidentielle », du 18 mars 1914, Lettre de A. Coutel à César Ossola, du 28 mars 1914. Ou pour la promotion du candidat, ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques César Ossola, Lettre d'André Lautier à César Ossola, du 8 avril 1914.
34. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques César Ossola, Lettre de M. ?, tailleur, à César Ossola, du 10 mai 1914.
35. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques César Ossola, Lettre de M. Nicolas à César Ossola, du 11 mai 1914.
36. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques César Ossola, Lettre de M. Cipriani à César Ossola, du 23 décembre 1914.
37. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques César Ossola, Lettre de M. Louis Jean Baptiste, facteur à Cannes à César Ossola, du 6 mai 1914.

38. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques César Ossola, Lettre (signature illisible) à César Ossola, du 2 août 1910.
39. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques César Ossola, Lettre (signature illisible) à César Ossola, du 9 juin 1910. Encore ici, les exemples sont nombreux : Lettre de Jean Audibert à César Ossola, du 6 mars 1914 ; Lettre de Paul Goudot à César Ossola, du 27 décembre 1914 ; Lettre d'Auguste Gourgeon à César Ossola, du 9 janvier 1915...
40. ADAM, 3 M 215, Élections au conseil général, Rapport du commissaire de police au sous-préfet de Grasse, du 22 juillet 1910.
41. ADAM, 3 M 189, Élections législatives 1914, Profession de foi de Jean Ossola pour les élections législatives de 1914.
42. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques Jean Ossola, Lettre de M. Raboulin, Président de la Société du Sou des Écoles laïques à Jean Ossola, du 17 mai 1914.
43. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques Jean Ossola, Affiche électorale contre Jean, Ossola et 3 M 190, Élections législatives 1919, Lettre du commissaire de police au sous-préfet de Grasse du 4 octobre 1919.
44. Bernard Ménager, « La succession des mandats : une affaire de famille ? », dans *Les Parlementaires de la Troisième République*, op. cit., p. 197-210, p. 198.
45. Christophe Charle, « Les parlementaires... », art. cit., p. 54.
46. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques César Ossola, Par exemple, Lettre de M. Huetz à César Ossola, du 8 juin 1914.
47. ADAM, 3 M 215, Élections au conseil général, « Réponse de M. Ossola au journal La Tribune », *La Voix du Peuple*, 2 juillet 1910, p. 1.
48. ADAM, 3 M 189, Élections législatives 1914, Profession de foi de Jean Ossola pour les élections législatives de 1914.
49. Ralph Schor, « Les parlementaires des Alpes-Maritimes... », art. cit., p. 40.
50. Lucien Aune, « La vie politique à Grasse... », art. cit., p. 8.
51. ADAM Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques Jean Ossola, Lettre de Louis (?) à Jean Ossola, du 2 août 1910.
52. Marc Ortolani, « La représentation de Nice et son Comté dans le discours des députés locaux (1881-1914) », dans *Du Comté de Nice aux Alpes-Maritimes. Les représentations d'un espace politique et culturel dans l'histoire*, Nice, Serre, 2000, p. 71-88, p. 75.
53. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques César Ossola, Intervention de César Ossola à la séance du conseil municipal de Grasse du 24 mai 1897.
54. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques César Ossola, Intervention de César Ossola à la séance du conseil municipal de Grasse du 1^{er} juin 1897.
55. ADAM, 3 M 215, Conseil général, Élections cantonales, Instructions et rapports, Compte-rendu d'une réunion publique tenue le 21 juin 1910.
56. *Le Petit Niçois*, 10 octobre 1928, Canton de Grasse. Candidature de M. Ossola, p. 2.
57. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques Jean Ossola, Notes manuscrites, s. d.
58. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques Jean Ossola, Lettre de Mélie Meissonnier à Jean Ossola, du 14 juin 1914.
59. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques Jean Ossola, Lettre de César Ossola au Directeur de la Compagnie du P. L. M., du 20 octobre 1894.
60. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques Jean Ossola, Lettre de César Ossola au ministre des Travaux publics, du 12 janvier 1908.
61. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques Jean Ossola, Convocation à la séance du conseil municipal pour César Ossola, avec comme ordre du jour : « Projet de tramway électrique de la gare P. L. M. au Grand Hôtel », du 30 novembre 1897, Projet de loi du 22 juin 1907 et Lettre du ministre des Travaux publics au Préfet des Alpes-Maritimes, du 15 avril 1908.

62. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques César Ossola, Lettre de l'ingénieur en chef de l'exploitation de la compagnie du P. L. M. à César Ossola, du 22 juillet 1906.
63. ADAM, 3 M 198, Élections parlementaires, Députés, Ossola (1906-1910), « Le conseil général et M. Ossola », *La Tribune*, 17 octobre 1907, p. 1-2.
64. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques César Ossola, Lettre de Joseph Bermond à César Ossola, du 28 août 1906.
65. ADAM, 3 M 215, Conseil général, Élections cantonales, Instructions et rapports, Compte-rendu d'une réunion publique tenue par Jean Ossola à Grasse le 20 juin 1910, du 21 juin 1910.
66. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques Jean Ossola, Notes manuscrites, s. d.
67. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques Jean Ossola, Lettre de Jean Ossola, du 4 novembre 1910.
68. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques César Ossola, Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Grasse, du 12 novembre 1892.
69. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques Jean Ossola, Rapport de Jean Ossola au conseil général, s. d., vraisemblablement 1930 ou 1931.
70. Paul Gonnet (dir.), *Histoire de Grasse et sa région*, op. cit., p. 107-108.
71. ADAM, Séances à la Chambre des députés des 9 et 12 juillet 1906, *Journal officiel*, 1906, Chambre – Débats, Compte rendu des séances des 9 et 12 juillet 1906.
72. Élections départementales. Nos candidats, *Le Petit Niçois*, 30 juillet 1913, p. 1.
73. Chronique électorale, *Le Phare du Littoral*, 24 avril 1902, p. 2.
74. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques Jean Ossola, Lettre d'Élisée Gaillet à Jean Ossola, du 8 février 1919.
75. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques Jean Ossola, Nomenclature des affaires soumises au conseil général, Sessions de 1927 et 1930.
76. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques César Ossola, Discours de César Ossola au conseil municipal du 24 mai 1897, Règlement d'attribution des bourses collégiales du 21 janvier 1898.
77. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques César Ossola, Lettre des Directeurs du journal *Le Petit Niçois* à César Ossola, du 21 septembre 1908 et Réponse de César Ossola, du 12 octobre 1908.
78. Lucien Aune, « La vie politique à Grasse... », art. cit., p. 10.
79. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques Jean Ossola, Lettre de M. Fernot à Jean Ossola, du 20 août 1920.
80. Gabriel Benalloul, « Aux origines... », art. cit. p. 64.
81. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques César Ossola, Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 novembre 1892.
82. Un peu plus loin, César indique un autre montant pour l'agrandissement de la terrasse, de 11 000 francs. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques César Ossola, Intervention de César Ossola à la séance du conseil municipal de Grasse du 13 septembre 1897, Caserne pour les troupes de passage.
83. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques César Ossola, Discours de César Ossola au conseil municipal du 13 septembre 1897.
84. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques César Ossola, Requête de Mme Issauratz, du 9 novembre 1913, mais encore de M. Palanque, du 7 septembre 1913, de J. Mouton, du 4 août 1910, de Jacquemet, du 3 septembre 1909 etc. Ce ne sont là que quelques exemples, les demandes d'affectation sont très nombreuses.
85. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques César Ossola, Lettre du Général de Castelnaud à César Ossola, du 21 septembre 1908.

86. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques César Ossola, Lettre du commandant Chabot à César Ossola, du 24 septembre 1912.
87. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques César Ossola, Lettre du Général de Castelnaud à César Ossola, du 12 septembre 1911.
88. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques César Ossola, Lettre de (signature illisible) à César Ossola, du 24 novembre 1913.
89. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques Jean Ossola, Lettre de Jean Ossola à M. Issadart, 33^e compagnie du 114^e T. à Marseille, du 2 mai ?
90. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques Jean Ossola, Lettre de Jean Ossola à M. Joseph Daver, 8^e batterie 6^e artillerie, du 4 mai ?
91. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques Jean Ossola, Lettre de Jean Ossola à M. Émile Aron, 6^e compagnie 165^e d'infanterie, du 11 mai ?
92. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques Jean Ossola, Lettre de M. Bailleferro à Jean Ossola, du 19 mars 1921.
93. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques Jean Ossola, Lettre du soldat Aïmedieu Marc Tagetier à Jean Ossola, du 17 avril 1916 et commentaire de Jean sur le verso du 15 septembre.
94. Karine Deharbe, « César et Jean Ossola. D'un radicalisme à l'autre », art. cit., p. 161 sq.
95. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques César Ossola, Lettre de César et Jean Ossola au commandant Chabot, du 23 octobre 1913.
96. ADAM, Fonds Yvonne Ossola, Papiers politiques César Ossola, Lettre de G. Audibert à César Ossola, du 6 mars 1914.
97. Ralph Schor, « Les parlementaires des Alpes-Maritimes... », art. cit., p. 41.

RÉSUMÉS

La famille Ossola est une famille parmi les plus influentes en politique de tout le département des Alpes-Maritimes. César, le père, ouvre la voie par ses mandats au conseil municipal de Grasse, au conseil général des Alpes-Maritimes et son unique députation à la Chambre. Le fils Jean parachève l'œuvre du père en vouant sa vie entière à la politique : mairie de Grasse, conseil général des Alpes-Maritimes et député du département jusqu'à sa mort en 1932. Il est indéniable que Jean a su conquérir le cœur et les convictions des électeurs par ses propres talents politiques ; il n'en reste pas moins que, sans les réseaux établis par son père, homme politique reconnu et estimé mais aussi, par mariage, un des plus importants industriels parfumeurs de la région de Grasse, son parcours aurait été beaucoup plus difficile. Une fois les carrières lancées, pas sur les mêmes plans politiques mais parfois sur les mêmes périodes, l'on verra que les deux Ossola défendent avec vigueur les intérêts de leurs circonscriptions quelles qu'elles soient, s'attachant souvent à des projets proches politiquement, et qui reflètent leur amour de la « petite Patrie ». C'est pourquoi l'on peut véritablement parler d'utilisation d'un réseau commun – au moins pour un temps – dans l'objectif de réalisations locales communes.

The Ossola family counts amongst the Alpes-Maritimes' most influential political dynasties. The father César opened the way with several mandates at the City Council of Grasse and the Council (Conseil Général) of the Alpes-Maritimes *département*, as well as a seat at Parliament. His son Jean continued his father's work by devoting his entire life to politics: he was the Mayor of Grasse, sat

at the *département* Council and was a Member of Parliament until his death in 1932. Jean's political talents certainly won him the hearts and support of his constituents. However, the fact remains that his career would have been much more challenging without the networks established by his father, a recognized politician who had married into one of the largest perfume-making families of the Grasse region. In their respective careers, which unfolded in different arenas and over sometimes overlapping periods, both Ossolas vigorously defended the interests of all their constituencies, with often converging political agendas that reflected their shared love of their "petite Patrie" (or "little homeland", as the region is nicknamed by its inhabitants). It is therefore accurate to state that the Ossolas shared a common network –at least for a period of time– in pursuing their goals for the local area.

INDEX

Mots-clés : Grasse, mairie, Alpes-Maritimes, parlementaire, radicalisme

Keywords : Grasse, mayor, Alpes-Maritimes, member of Parliament, radicalism

AUTEUR

KARINE DEHARBE

Karine Deharbe est maître de conférences à l'université de Nice Sophia Antipolis depuis 2003, et membre du laboratoire Ermes, dont elle est un des responsables de l'axe « Territoire ». Ses axes de recherches sont particulièrement tournés vers les institutions administratives et, depuis plusieurs années, vers celles du comté de Nice et du département des Alpes-Maritimes, auxquels elle a déjà consacré plusieurs études pour des périodes allant du XVIII^e au XX^e siècles, dont nombre ont été publiées dans des actes de colloques internationaux (Orléans 2008, Nice 2010, Imperia 2011, Cuneo 2014).